

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **39**
Nombre de représentés : **12**
Nombre d'absents : **13**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_070_CC_6
Validation du Bilan des Émissions de Gaz
à Effet de Serre (BEGES) du TCO et du
plan de transition

Nombre de votants : 51

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
10/10/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie
SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER
- M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique
VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE -
Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - M. Karl BELLON - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme
Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe
LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-
Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-
Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Julius METANIRE -
M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M.
Perceval GAILLARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Gilles HUBERT - Mme
Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme
Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M.
Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Patrick LEGROS
procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON
procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration
à Mme Huguette BELLO - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme
Brigitte DALLY - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_070_CC_6 : VALIDATION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES) DU TCO ET DU PLAN DE TRANSITION

Le Président de séance expose :

- **Contexte**

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) est une obligation réglementaire pour les collectivités. Il leur permet de connaître les sources d'émissions de ces gaz sur une année de référence et de prendre des mesures pour les éviter ou les limiter dans leur périmètre de compétences.

Le BEGES est constitué d'un diagnostic et d'un plan de transition regroupant les actions par compétence de la collectivité. Il doit porter sur les émissions directes de gaz à effet de serre et les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur. Il doit également être révisé tous les 3 ans et publié sur la plateforme de l'ADEME <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>. La non réalisation du BEGES peut être sanctionnée par une amende allant jusqu'à 1500€.

Dans le cadre de la future élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du TCO, les résultats du BEGES sur le patrimoine et compétences de la collectivité permettront d'alimenter le diagnostic et le plan d'actions du document qui lui couvre l'ensemble des émissions du territoire. Il s'agit ainsi de deux approches complémentaires pouvant être menées de façon coordonnées.

- **Résultats de l'étude**

Le BEGES du TCO a démarré le 9 septembre 2020 et s'est poursuivi par avenant jusqu'au 26 mai 2022. Il a été réalisé sur le patrimoine bâti et les compétences du TCO pour l'année de référence 2019. Les résultats obtenus font suite à une collecte de données importantes menée par un prestataire auprès des services et directions du TCO, à l'aide de :

- questionnaires Excel (ex: quantité d'électricité consommée, nombre de véhicules du parc auto, achats réalisés...)
- et formulaire en ligne sur les déplacements dom-travail et l'alimentation

Les données collectées ont ensuite été converties en « tonnes de CO₂ équivalent » grâce à des facteurs d'émissions GES fournis par l'ADEME dans l'outil Bilan Carbone ®.

Le BEGES du TCO a été réalisé sur 3 catégories d'émissions :

- Émissions directes (obligatoire) ;
- Émissions indirectes associées à l'énergie (obligatoire) ;
- Autres émissions indirectes, pour les compétences exercées en direct par la collectivité, comme les émissions liées aux déplacements domicile-travail des agents (optionnel mais recommandé car recense en général la plus grande partie des émissions).

Sur l'année 2019, le Bilan des émissions GES du TCO s'élève à 80 188 tCO₂e.

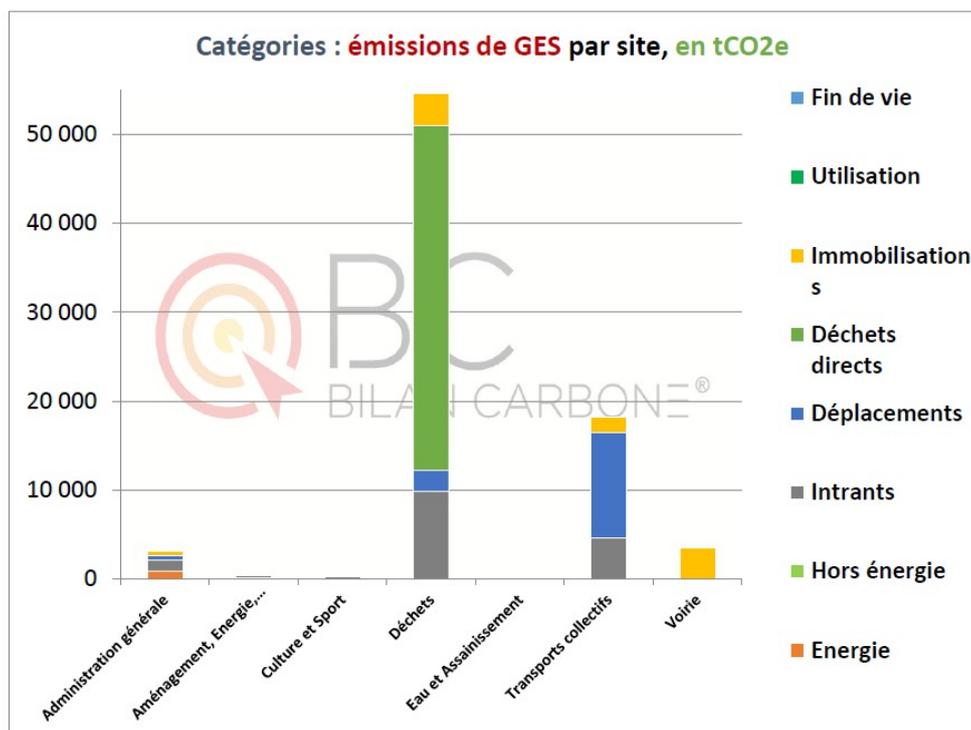
Le rapport BEGES annexé à cette présente délibération décline les résultats obtenus à différentes échelles d'observation.

En synthèse, les émissions par compétence de la collectivité sont réparties de la manière suivante :

Tableau : Répartition des émissions de GES du TCO par compétence et par poste émetteur -2019

Émissions, t CO ₂ e	Administrati on générale	Aménagem ent, Énergie, Développe ment Durable	Culture et Sport	Déchets	Eau et assainissem ent	Transports collectifs	Voirie	TOTAL
Energie	868	156	24	0	0	0	0	1047

Hors énergie	19	0	0	0	0			
Intrants	1 259	171	171	9 814	2			
Déplacements	439	89	19	2 374	11	11 814	10	14 755
Déchets directs	7	2	0	38 893	0	0,5	0,26	38 904
Immobilisations	527	39	0	3 566	91	1 736	3 422	9 381
Total	3 119	457	214	54 647	104	18 196	3 452	80 189
Répartition en %	3,9 %	0,6 %	0,3 %	68,1 %	0,1 %	22,7 %	4,3 %	100 %



Graphique : Répartition des émissions de GES du TCO par compétence et poste émetteur en tCO₂e – 2019

• **Bilan de l'étude**

Les principales compétences contribuant aux émissions de GES du TCO concernent :

- Déchets (68 % des émissions de GES) liés à la collecte des déchets ménagers
- Transports collectifs (23%) des émissions de GES principalement liée aux transports en communs
- Voirie (4% des émissions de GES) / Administration générale (4% des émissions de GES)

Les propositions d'actions pour réduire les émissions de GES de la collectivité ont ainsi principalement porté sur les compétences les plus émettrices afin d'obtenir une réelle diminution de notre impact carbone. En effet, la quantité d'émissions évitées sera plus conséquente et significative en agissant sur les principaux postes d'émissions et en menant des actions pertinentes et réalisables. Les actions sur la compétence Voirie étant difficiles à mettre en œuvre, c'est la compétence administration générale qui est retenue pour la déclinaison des actions. Agir sur cette compétence permet par ailleurs de sensibiliser les agents du TCO et de les positionner en tant qu'acteur du bilan carbone de la collectivité.

Le tableau en annexe de cette délibération présente la liste des actions identifiées et retenues en collaboration avec les services de la collectivité. Il permettra pour les 3 années de validité du BEGES de suivre les indicateurs et de faire évoluer les actions afin de réduire émissions de gaz à effet de serre du TCO.

Le prochain BEGES qui sera lancé en 2025 sera l'occasion d'évaluer l'impact des actions qui auront été déployées sur la période de 2022 à 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 25/08/2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le rapport du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du patrimoine et compétences du TCO réalisé sur l'année de référence 2019 ainsi que le plan de transition recensant les actions prioritaires.

- AUTORISER la publication du rapport BEGES et du plan de transition sur la plateforme de l'ADEME <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président